

France - Allocation adultes handicapés : le retour d'une question délicate à l'Assemblée

Ce jeudi, un débat sensible attend l'Assemblée nationale autour du mode de calcul de l'Allocation adultes handicapés pour les personnes en couple : à l'unisson, l'opposition réclame une « individualisation » de l'AAH quand la majorité crie à la « démagogie » à six mois de la présidentielle.



Le 1er juillet, APF France handicap avait réalisé un « Die in » place du Général-de-Gaulle, à Saint-Brieuc, pour dénoncer le mode de calcul de l'AAH.

Aurélien Pradié a remis à l'ordre du jour un thème qui avait suscité une séance houleuse dans l'Hémicycle en juin. Comme la gauche, le député LR défend une « **déconjugalisation** » de l'Allocation adultes handicapés, c'est-à-dire de la calculer sans tenir compte des revenus du conjoint, contrairement à ce qui est fait aujourd'hui. « **Il y a peu de chance que le texte aboutisse** », mais « **j'assume de remettre le débat sur la scène pour qu'il ne passe pas par pertes et profits** », glisse le parlementaire, qui espère semer le trouble dans les rangs LREM.

Le député profite d'une « **niche parlementaire** » LR, ces journées réservées aux textes d'un groupe minoritaire à l'Assemblée nationale. Le Sénat dominé par la droite a aussi mis à son ordre du jour le sujet le 12 octobre.

Dans la majorité, on ne cache pas son agacement de voir revenir dans l'Hémicycle une proposition déjà débattue et qui avait poussé le gouvernement dans ses derniers retranchements. À l'époque, la secrétaire d'État Sophie Cluzel avait privilégié une formule qu'elle juge « **plus redistributive** », avec un abattement forfaitaire de 5 000 € sur les revenus du conjoint, soit un gain moyen estimé à 110 € mensuels pour 120 000 couples à partir du 1er janvier.

Plus de 1,2 million de bénéficiaires

Créée en 1975, l'AAH est destinée à compenser l'incapacité de travailler. D'un montant maximal de 904 € mensuels, elle est versée sur critères médicaux et sociaux. Aujourd'hui, elle compte plus de 1,2 million de bénéficiaires, dont 270 000 en couple, pour une dépense annuelle d'environ 11 milliards d'euros.

« Le prix de l'amour »

Le fait que certains soient amenés à choisir entre vivre en couple au risque de voir leur allocation diminuer ou la conserver, mais en renonçant sur le plan légal à leur union est au centre des polémiques. L'opposition s'indigne de ce « **prix de l'amour** » pour les personnes handicapées et trouve quelques soutiens dans la majorité, notamment chez Agir à l'aile droite. « **Le handicap, vous le portez seul. Je suis favorable à ce que vous receviez individuellement l'allocation, que vous soyez riche ou pauvre** », insiste, pour sa part, Valérie Rabault, cheffe du groupe socialiste.

Une lettre adressée à Macron

22 organisations et associations, dont APF France handicap, ont adressé, mardi, une lettre à Emmanuel Macron, l'appelant à une « **réforme historique** ». « **Il est temps** », selon elles, de « **considérer cette allocation avant tout comme un revenu individuel d'existence** ».

« **C'est de la politique politicienne de la part de LR** »

Le groupe LREM réplique que « **déconjugaliser** » l'AAH bénéficiera sans distinction aux modestes et aux fortunés, et reviendrait à remettre en cause « **l'ensemble du système de protection sociale français fondé sur la solidarité sociale et familiale** », avec un effet boule de neige pour toutes les aides sociales. « **Tous les jours, on nous reproche de cramer la caisse, et tous les jours, on nous demande de cramer ! C'est de la politique politicienne de la part de LR** », grince une responsable LREM.

« **Piège politique** »

« **Les niches** » parlementaires « **deviennent des pièges politiques** », souligne-t-elle, alors que les marcheurs ont été mis en difficulté à plusieurs reprises sur des propositions de loi, notamment en janvier 2020, lorsqu'ils avaient repoussé l'idée d'un allongement du congé pour le deuil d'un enfant, provoquant une vague d'indignation.

Le Télégramme 07 octobre 2021